

L'ENQUÊTE TMR

(Mise en ligne du 17 juillet – collecte organisée du 17 juillet au 31 juillet 2014)

LA QUESTION

La réforme des collectivités territoriales, MAPAM, GEMAPI apportent de nombreuses questions, d'autant plus dans l'attente des décrets d'application.

Peut-être avez-vous des expériences à partager ?

- Retour d'expériences, références de ceux qui auraient fait appel à un cabinet juridique pour une consultation dans le cadre de la réforme et de la réorganisation des structures à compétence "milieux aquatiques" et des fusions... pour y voir plus clair...
- Retour d'expériences de changement de statuts, passage de SIVU à Syndicat Mixte...
- Autre ?

Une compilation des réponses sera mise en ligne sur le site des TMR.

LES RÉPONSES DES TMR

Yvonnick Guinard – Grand Poitiers :

Suite au colloque organisé par la FNCCR le 02/07/14 sur ce sujet, auquel j'ai participé ainsi que Loïc lotti, rien de bien nouveau mais des confirmations :

Les 2 cibles visées par le gouvernement sont la prévention des inondations (à la suite de Xynthia et de l'hiver dernier) et l'atteinte des objectifs fixés par la DCE.

Le diagnostic posé par le ministère de l'Écologie sur ces 2 sujets est qu'il faut clarifier et responsabiliser les Maîtres d'Ouvrages (trouver des coupables en cas de problème !).

La création de la compétence GEMAPI vise donc à désigner les responsables : le bloc communal (commune/EPCI-FP).

Pour ce qui est des structures de gestion des MA : pourront subsister des syndicats de rivière (sous forme de syndicats mixtes) et seront créés des EPAGE, le tout coordonné par des EPTB.

L'organisation territoriale de la gestion des MA sera arrêtée (sous forme cartographique notamment) par le SDAGE lors de sa révision en 2015. L'ensemble du territoire national devant être couvert.

Pour le législateur, les structures (syndicats) qui fonctionnent peuvent perdurer...mais dans l'esprit du Ministère la taille minimum est le bassin hydrographique et donc le pilotage du SAGE... et l'objectif global reste la réduction du nombre de structures !

Le calendrier serait donc :

2015 : organisation territoriale de la gestion des MA arrêtée par le SDAGE

2016 : création de la GEMAPI au 01/01 pour les communes et EPCI-FP

2018 : fin de la période de 2 ans maxi de "passage de relais" entre les anciennes structures et les nouvelles

Yvonnick GUINARD - Technicien Milieux Naturels - service Hygiène publique - Qualité environnementale - Tel : 05 49 52 36 15 (64772) - Fax : 05 49 41 92 56

yvonnick.guinard@mairie-poitiers.fr - Communauté d'agglomération Grand Poitiers - Hôtel de Ville - CS 10569 - 86021 Poitiers Cedex

Etienne Boury - SMABGA.

Le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents (SMABGA) est un syndicat mixte fermé depuis 2005.

Nous n'avons jamais fait appel à aucun cabinet juridique et nous avons eu un très bon appui de la Sous-préfecture et la Préfecture, ainsi que de notre trésorier comptable (DGFIP).

Les premières entrées de communautés de communes ont été opérées par représentation substitution. En effet, notre syndicat recouvrait des communautés de communes entières et donc l'adhésion des comcom s'est faite en lieu et place des communes déjà adhérentes (représentation substitution). Notre syndicat est passé en syndicat mixte fermé de fait, mais cela n'a rien changé dans notre fonctionnement. (2 délégués obligatoires par communes sauf décision autre lors de l'installation du 1^{er} comité syndical).

Les autres entrées de comcom se sont faites ensuite par adhésion en plein pour l'une et pour partie (bassin versant de la Gartempe) pour l'autre.

La procédure est classique :

1. délibération de la comcom pour changement des statuts de la comcom (prise de compétence « gestion des milieux aquatiques ») et l'adhésion,
2. délai de consultation de 3 mois pour validation des communes de la comcom,
3. délibération du syndicat pour l'adhésion de la comcom et changement de statuts,
4. délai de consultation des membres du syndicat de 3 mois pour validation des nouveaux statuts.

Cette procédure implique une sortie des communes du syndicat pour le transfert de la compétence à la comcom pour que celle-ci adhère au syndicat. En ce qui nous concerne, il n'y a pas eu de sortie des communes à proprement parlé car cela était entendu avec la préfecture. Peut-être que ça fonctionnera autrement ailleurs...

Nous avons également opéré une fusion (SIABG – SIAABBSA) fin 2012 (statuts au 1^{er} Janvier 2012). Là aussi ça s'est très bien passé peut être du fait que nous avons

beaucoup travaillé et rencontré les élus en amont pour présenter le projet de fusion et également un projet de travail, ce qui semble très important.

D'un point de vue formalités administratives les deux structures ont délibéré sur une nouvelle entité (statuts de la nouvelle structure) et sur la fusion des deux structures, avec le délai classique de consultation des membres des deux syndicats (3 mois).

D'un point de vue budgétaire c'est un peu plus complexe, mais ça s'est très bien passé également.

1. Clôturer les deux budgets en fin d'année,
2. Voter les comptes de gestion et comptes administratifs des deux budgets en début d'année,
3. Affectation des résultats des deux budgets sur le budget de la nouvelle entité,
4. Vote du budget de la nouvelle entité.

Par contre, il faut essayer de solder les budgets et ne pas avoir de reliquat sur l'exercice suivant (nouvelle entité), bien que la fusion permette de régler les reliquats des deux structures avec la nouvelle entité.

Il est aussi nécessaire de faire un transfert des actifs, passifs, des contrats, des marchés, et des subventions (délibération et demandes aux financeurs) ce qui prend un peu de temps et quelques oublis parfois. Mais cela reste une formalité administrative à accomplir (paperasse) et ça se fait très bien.

En gros la fusion et l'adhésion des comcom s'est très bien passée en ce qui nous concerne parce que cela avait été anticipé et nous avons un projet à proposer.

Contact : smabga_e.boury@sfr.fr

Valérie DRON - Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze

Nous n'avons pas encore beaucoup d'expériences en ce domaine.

Nous avons interrogé les services préfectoraux, le sous-préfet dont nous dépendons. Pas encore de réponses, mais j'espère en avoir bientôt.

Dès que je les reçois, je peux vous en faire part.

Si j'ai un conseil : c'est de proposer aux syndicats de rivière d'interroger les services de l'Etat. Histoire de les « mouiller » un peu sur cette réforme qui a été faite aux forceps, sans vraiment envisager toutes les conséquences sur le territoire.

Sinon, un journaliste bien informé que vous connaissez sans doute déjà – écrit dans le monde diplomatique – tient un blog : M. Marc Laimé. Il a écrit pas mal d'articles sur cette réforme.

Cordialement,

Valérie DRON

Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze

179 avenue des 3 Provinces - 49300 CHOLET - 02.41.64.69.55 - siam.vdron@orange.fr

Fabien MARIE - Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques

Bonjour,

Cette question de la GEMAPI (pour le volet inondations) m'intéresse particulièrement !
A bientôt !

Fabien MARIE - Chargé de mission - Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques
30, route de Falaise - 14100 SAINT DESIR
Tel : 02.31.32.55.50 - Port : 06.79.14.72.92 - Fax : 02.31.31.67.60 - www.smbvt.fr

Sylvie Monges – Agence de l' Eau Adour-Garonne

Pour info, l'AEAG organise un colloque sur ce sujet en octobre. A bientôt
sylvie.monges@eau-adour-garonne.fr

Nicolas LAFAURIE - Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Notre collectivité a fusionné avec l'agglomération de Brive. Préalablement, nous (ensemble des structures qui allaient fusionner) avons mandaté un bureau d'étude (KPMG) pour effectuer une étude préparatoire et proposer plusieurs scénarios (chiffrés et argumentés) puis l'analyse financière de l'année 1 de la nouvelle structure.

Ensuite nous avons constitué des groupes de travail pour chaque compétence formés par les agents (en général 1 par collectivité) chargés d'expliquer le fonctionnement de chacun et faire un état des lieux et des projets en cours (technique et financier).

Puis le « rapporteur » de chaque groupe est allé présenter le bilan à une commission de travail constituée d'élus représentant chaque collectivité.

Cette dernière a proposé et présenté plusieurs scénarios à une assemblée formée par tous les maires.

Aujourd'hui le devenir de toutes les compétences n'est pas scellé, encore beaucoup de points restent à traiter.

Le conseil des maires et le conseil communautaire de la nouvelle agglomération sont les nouveaux organes de décisions.

Je ne sais pas si cela te sera utile mais si tu as besoin de plus d'explications, n'hésite pas à me contacter.

Bien cordialement,

Nicolas LAFAURIE

Lundi, mardi et mercredi : 05 55 74 41 70 - Jeudi et vendredi : 05 55 25 02 04

Francis Blais - Technicien Rivière - SMC du Haut Val de Sèvre,

Le SIVU de Voirie est passé en SIVOM par simple délibération début 2010 pour y ajouter une compétence rivières.

La compétence a été évoquée mais n'est pas encore à l'étude. L'étape préalable est que 5 secteurs de la Sèvre amont se regroupent sous un syndicat au 1/01/2016.

Je n'en sais pas plus actuellement.

Francis Blais - BP 10023 - 79 400 St Maixent - 05 49 05 37 18 - 06 67 68 40 66